

Toulouse, le 18 AVR. 2023

Décision prise par le Président de Réseau31

Décision n°20230418 – n°162

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant le point A2.2 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la situation administrative de 6 vacataires ;

décide

Article unique : de signer le contrat pour la période estivale 2023 :

- CANEVESE Antoine à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 31 juillet 2023
- CASIER Sarah à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 31 juillet 2023
- DUDIT Dorian à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 31 juillet 2023
- MLYNARCYK-MARTY Luna à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 31 juillet 2023
- MULA Alexandre à compter du 1^{er} août jusqu'au 31 août 2023
- PELISSIER Eve à compter du 1^{er} août jusqu'au 31 août 2023.

Sébastien VINCINI
Président

